

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3997

présenté par
M. Masségli

à l'amendement n° 1881 de M. Labaronne

APRÈS L'ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose de supprimer la proposition de proroger de trois ans l'exonération d'impôt sur les bénéfices en faveur des jeunes entreprises innovantes (JEI) tout en permettant la prorogation des exonérations d'impôts locaux.